


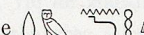

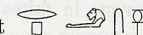
LE TOMBEAU D'AM-N-T'EH ET LA FONCTION DE 

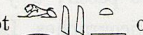


Thebes, Kv. 84

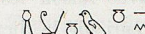
PAR

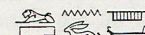
PHILIPPE VIREY.

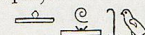
Ce tombeau est décrit rapidement dans les *Notices* de CHAMPOLLION, sous le n° 11. Il m'a paru utile d'en faire une étude plus complète, autant que cela est encore possible. Plusieurs scènes ont disparu depuis CHAMPOLLION, et les inscriptions peintes, qui par endroits sont maintenant très difficiles à lire, présentent assez d'intérêt pour qu'il soit bon de les publier avant que les couleurs s'éteignent davantage. On y trouve l'explication de la fonction assez malaisée à définir, bien que le titre ne soit pas rare, de , et, du même coup, on peut interpréter d'une manière satisfaisante un des plus obscurs chapitres du papyrus Prisse.

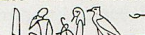
Notre défunt s'appelle  ou . Il est . Pour le moment, nous nous occuperons spécialement de ce dernier titre.

On a traduit le mot  ou  de différentes manières, et il est d'abord assez embarrassant de choisir entre ces diverses traductions. La difficulté tient, je crois, à ce que ce mot exprime une idée complexe et contient un sens assez large. C'est d'abord une porte gardée, consignée, une porte où l'on monte la garde, puis, plus généralement, non-seulement une porte, mais *tout endroit clos dont l'entrée est gardée*<sup>1</sup>. De là, on passera à l'idée de *garde de la porte, de faction ou de consigne*, mais ce sera un sens dérivé. Quant aux interprétations plus précises, je crois qu'il faut les éviter; c'est en les recherchant qu'on est amené à traduire  de tant de manières différentes. Le sens «trésor» convient une fois, parce que le trésor est un lieu fermé et gardé; le sens «palais» une autre fois, pour la même raison; ailleurs le sens «forteresse», parce qu'un endroit gardé est souvent fortifié. Une interprétation large peut seule convenir dans tous les cas. Je crois que les exemples suivants en donneront la preuve :

 «Leurs tributs sur leur dos, à remplir le lieu dont l'entrée est gardée» (dans ce cas c'est peut-être le trésor).

 «Lieux dont l'entrée est consignée (lieux où l'on n'entre pas), des cérémonies un-hi» (où l'on dévoilait la face du dieu. Sans doute cette cérémonie n'était pas publique).

 «Tu te mets en sûreté (en repos) à l'intérieur (du côté intérieur) de leur porte gardée.»

Le texte de ces trois exemples est emprunté au vocabulaire de M. PIERRET. D'autre part, on trouve au *Todtenbuch*, CXLIV, l. 1—2 : 

1) J'avais cherché à traduire dans tous les cas par *porte, entrée que l'on garde*. M. MASPERO, par ses observations, m'a amené à modifier ce système, qui n'était pas absolument juste, et à chercher une interprétation plus large et en même temps plus exacte.